

REPONSES AUX QUESTIONS DU SENAT TOUCHANT LA CRISE FINANCIERE QUI A EU LIEU
RECEMMENT DANS LA PROVINCE D'ONTARIO.

1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier ?

J'étais alors absent du pays ; cependant, j'ai raison de croire que le commerce était dans une situation passablement prospère.

2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu de novembre ?

De la mi-octobre à la mi-novembre, les branches de commerce auxquelles l'assistance des banques est nécessaire, furent très-languiissantes.

3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2 ? ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances particulières, et quelles sont ces circonstances ?

La perturbation monétaire fut la conséquence de la suspension de la Commerciale, et se fit plus lourdement sentir à cause de la saison où elle se produisit. Elle fut aggravée par la panique qui fit assaillir de demandes de remboursement plusieurs banques dans la province d'Ontario ; et elle s'apaisa lorsque le public eut l'assurance que le gouvernement et les agents du fisc continueraient à recevoir les billets de ces institutions.

4. Des agents de la banque de Montréal ont-ils, pendant la période désignée ci-haut, refusé de recevoir, autrement qu'en encaissement, les billets de quelques-unes des banques d'Ontario qui payaient en numéraire ?

Je ne sache pas qu'aucun agent de la banque ait refusé de recevoir les billets de banques d'Ontario (si ce n'est les billets des établissements qui avaient suspendu leurs paiements) dans les lieux où elles payaient en numéraire ou avaient des agences, à l'exception de notre gérant de Kingston, qui s'était mépris et qui fut immédiatement tiré d'erreur par un télégramme envoyé de la banque-mère. Deux ou trois de nos agents ont refusé de recevoir, sauf en encaissement, des billets de la Royale Canadienne dans des lieux où elle n'avait pas de comptoirs.

5. Faites parvenir au comité une copie de toute communication qui a porté l'ordre à des agents ou commis de la banque de Montréal, ou qui a été prise par eux ou quelques-uns d'eux pour un ordre, de refuser, sauf en encaissement, les billets de banques qui payaient en numéraire.

Les communications rendaient compte des impressions de chaque jour relativement à la force ou à la faiblesse de différentes banques, à la probabilité de leur suspension, à l'assistance obtenue par elles, aux degrés de la confiance qu'il fallait avoir dans leur administration, etc. On me permettra de dire ici qu'elles se rapportaient à l'exercice de la faculté discrétionnaire que notre institution possède, comme tout le monde, de mettre une différence entre les risques attachés à l'acceptation des promesses de telle et telle banque. J'espère donc que le comité ne trouvera pas nécessaire de nous forcer à produire des correspondances échangées entre la banque et ses agents, qui sont revêtues d'un caractère confidentiel et privé, et roulent sur l'administration de l'institution ; d'ailleurs, cette production, je le crains, préjudicierait à d'autres intérêts que les nôtres.

6. Comment la situation commerciale en octobre et novembre a-t-elle influé sur les escomptes et les dépôts de la banque de Montréal, dans la province d'Ontario ?

Elle a amené un accroissement d'escomptes et de dépôts.

7. Quels étaient le montant des escomptes et le montant des dépôts de la banque de Montréal en Ontario, les 15 et 31 octobre et le 15 novembre derniers ?

Je ne suis pas libre de donner ces renseignements, à moins de le faire de la manière établie par la charte de la banque, c'est-à-dire, au gouverneur en conseil et d'une manière confidentielle. Cependant, voici un tableau où sont indiquées l'augmentation ou la diminution des dépôts et des escomptes de la banque, dans la province d'Ontario, aux jours dénommés ; il permettra au comité de juger de l'effet que la suspension de la Commerciale a eu sur notre institution, et c'est à cette fin sans doute que la question est faite.